

## Questions-Réponses : Vatican II, le Pape et la FSSPX

Par Mgr Donald J. Sanborn.

*MHT Seminary Newsletter*, 2002.  
*EtudesAntimodernistes.fr*, Octobre 2016.

### **Pourquoi on ne peut - absolument - pas assister aux Messes de la FSSPX.**

#### **1. Quel est le problème avec le Concile Vatican II ?**

Le Concile Vatican II a enseigné des doctrines qui avaient été déjà condamnées par l'Église, et des disciplines qui sont contraires à l'enseignement et la pratique constante de l'Église.

#### **2. Quelles doctrines enseignées par Vatican II étaient déjà condamnées ?**

Il y a quatre grandes erreurs: (1) concernant l'unité de l'Église ; (2) concernant l'œcuménisme ; (3) concernant la liberté religieuse ; (4) concernant la collégialité.

#### **3. Quelle fausse doctrine Vatican II enseigne-t-il concernant l'unité de l'Église ?**

Vatican II enseigne une hérésie concernant l'unité de l'Église, à savoir que l'Église du Christ n'est pas exclusivement identifiée avec l'Église catholique, mais subsiste seulement en elle. Cette doctrine hérétique est contenue principalement dans *Lumen Gentium*, et son sens hérétique est confirmé dans des déclarations de Paul VI et de ses successeurs, en particulier dans le Code de Droit Canon de 1983, dans la *Déclaration concernant l'Église et la Communion* de 1992, et dans le *Directoire Œcuménique*.

C'est contraire à l'enseignement de l'Église Catholique, contenu principalement dans *Satis Cognitum* du pape Léon XIII, *Mortalium Animos* du pape Pie XI, *Mystici Corporis* du pape Pie XII, et dans la condamnation de la « Théorie de la Branche » (« Branch Theory ») publiée par le Saint Office sous le pape Pie IX.

#### **4. Quelle fausse doctrine enseigne-t-il concernant l'œcuménisme ?**

L'enseignement de Vatican II concernant l'œcuménisme, qui stipule que les religions non-catholiques sont un moyen du salut, est complètement hérétique. Cette doctrine contredit directement l'enseignement de l'Église, à savoir, qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'Église Catholique, appelé par le pape Pie IX un *dogme Catholique très bien connu*. En outre, les pratiques œcuméniques qui ont résulté de cette doctrine hérétique sont directement contraires à *Mortalium Animos* du pape Pie XI.

#### **5. Quelle fausse doctrine enseigne-t-il concernant la liberté religieuse ?**

L'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse, contenu dans *Dignitatis Humanæ*, affirme presque mot à mot la doctrine même qui avait été condamnée par le pape Pie VII dans *Post Tam Diuturnas*, par le pape Grégoire XVI dans *Mirari Vos*, par le pape Pie IX dans *Quanta Cura*, et par le pape Léon XIII dans *Libertas Præstantissimum*. L'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse contredit aussi la royauté de Jésus-Christ dans la société exprimée dans *Quas Primas* du

pape Pie XI, et contredit également l'attitude et la pratique constante de l'Église vis-à-vis de la société civile.

#### **6. Quelle fausse doctrine enseigne-t-il concernant la collégialité ?**

L'enseignement de Vatican II concernant la collégialité modifie la constitution monarchique de l'Église Catholique, qui a été établie par le Divin Sauveur. La doctrine de Vatican II, confirmée par le Code de Droit Canonique de 1983, qui stipule que le sujet (le possesseur) de l'autorité suprême de l'Église est le collège des évêques avec le pape, est contraire à la doctrine définie par le Concile de Florence et le Concile Vatican I.

#### **7. Quel est le problème avec la Nouvelle Messe, et les changements liturgiques promulgués depuis Vatican II ?**

Les changements liturgiques de Vatican II reflètent les erreurs doctrinales que je viens de mentionner. La nouvelle liturgie est une liturgie **œcuménique**, qui cherche à effacer toutes les doctrines qui sont proprement catholiques, et à faire de la liturgie catholique une forme de culte qui n'offenserait aucun Protestant. C'est un culte centré sur l'homme, dépouillé de tout symbolisme du surnaturel. L'*Ordo Missae* de Paul VI est une discipline liturgique mauvaise, parce que (1) il contient une définition hérétique de la Messe ; (2) il fut composé dans le but exprès de créer une liturgie œcuménique, qui plaise aux Protestants, dépouillée des vérités catholiques concernant le sacerdoce, le Saint Sacrifice de la Messe, et la Présence Réelle du Christ dans la Sainte Eucharistie ; (3) il fut composé avec l'aide et l'impulsion de six ministres Protestants, ce qui montre l'esprit hérétique dans lequel il a été conçu et formulé ; (4) ses auteurs ont systématiquement supprimé de son prières et leçons les doctrines qui seraient offensives aux hérétiques ; (5) elle enseigne, à la fois par ses omissions et par son symbolisme et ses gestes, des hérésies et des erreurs concernant le sacerdoce, le Saint Sacrifice de la Messe, et la Présence Réelle du Christ dans la Saint Eucharistie. En outre, il est très probablement invalide en raison d'un défaut d'intention qu'il provoque chez celui qui le célèbre, et en raison, au moins dans le vernaculaire, d'une altération blasphématoire des mots du Christ dans la formule de consécration.

#### **8. Quel est le problème avec les disciplines qui ont émané de Vatican II ?**

Le Code de Droit Canonique de 1983 contient l'hérésie de Vatican II sur l'Église, mentionnée ci-dessus. Il permet également le sacrilège envers le Saint-Sacrement, par l'approbation de sa réception par les non-catholiques, ce qui est un péché mortel, et permet la *communicatio in sacris*<sup>1</sup> avec les non-catholiques, ce qui est un péché mortel. En outre, le *Directoire Œcuménique* de 1993 permet des pratiques œcuméniques qui ont toujours été dénoncées par l'Église comme étant un péché mortel.

#### **9. Qu'est-ce que tout cela signifie ?**

Cela signifie que Vatican II et ses réformes ultérieures nous ont donné une *nouvelle religion*, une religion qui est substantiellement différente de la Foi Catholique Romaine établie par le Christ. Les réformateurs ont substantiellement modifié les trois principales composantes de toute religion : *la doctrine, le culte et la discipline*. Le résultat est que les réformateurs font la promotion d'une religion de l'œcuménisme à la place de la religion Catholique Romaine, qui a toujours enseigné qu'elle est la seule vraie Foi, et que toutes les autres religions sont fausses. La religion de Vatican II enseigne des doctrines qui ont été auparavant condamnées par l'Église. Elle a institué des rites et des disciplines qui sont Protestantes par nature. Par conséquent, la religion que les Catholiques trouvent dans leurs paroisses et écoles locales, bien que nominalement Catholique, est une nouvelle

1 La *communication in sacris* est la participation active des Catholiques au culte de religions non-catholiques.

religion, non catholique, déjà condamnée par l'Église Catholique.

#### 10. **Se pourrait-il que vous donniez simplement une mauvaise interprétation à Vatican II ?**

Non. La nature hérétique de ce concile est confirmée par : (1) l'interprétation doctrinale donnée à Vatican II par Paul VI et ses successeurs dans leurs décrets, encycliques, catéchismes, etc. ; (2) la série d'*abominations* perpétrées par Jean-Paul II contre le Premier Commandement de Dieu, sous la forme de cérémonies œcuméniques qui constituent un faux culte, même de divinités païennes dans certains cas ; (3) la modification de la Sainte Liturgie de telle sorte que la Messe Catholique a été remplacée par un service Protestant ; (4) l'altération de la matière et la forme des sacrements de telle sorte que beaucoup d'entre eux, mais plus particulièrement la Sainte Eucharistie et les Ordres Sacrés, sont douteux ou invalides ; (5) la promulgation de disciplines, spécialement le Code de Droit Canonique de 1983 et le *Directoire Œcuménique*, qui approuvent le sacrilège contre la Sainte Eucharistie et le Sacrement de Mariage, et qui se fondent théoriquement sur des hérésies concernant l'unité de l'Église ; (6) la scandaleuse moquerie faite du Sacrement de Mariage par l'octroi d'annulations pour des raisons fallacieuses, ce qui constitue un abandon de la doctrine sacrée de l'indissolubilité du mariage ; (6) les déclarations hérétiques de Ratzinger, sous Jean - Paul II, puis après sa propre élection en tant que Benoît XVI, concernant la nature et l'unité de l'Église.

#### 11. **Si ce que vous dites est vrai, que penser des papes de Vatican II ?**

Il est impossible qu'ils soient de vrais Papes Catholiques.

#### 12. **Pourquoi ne peuvent-ils pas être de vrais papes catholiques ni de vrais évêques catholiques ?**

Ils ne peuvent pas être de vrais papes catholiques, car il est impossible que l'autorité de l'Église Catholique Romaine, qui est l'autorité du Christ, donne à l'Église universelle de fausses doctrines, de fausses pratiques liturgiques, et de fausses disciplines.

#### 13. **Pourquoi l'autorité de l'Église Catholique Romaine ne peut-elle pas donner à l'Église universelle de fausses doctrines, de fausses pratiques liturgiques, et de fausses disciplines ?**

Précisément parce qu'elle est l'autorité du Christ. Le pape est assisté par le Saint-Esprit dans la promulgation du dogme et de la morale, et dans la promulgation de lois liturgiques et de disciplines pastorales. De même qu'il est inimaginable que le Christ puisse promulguer ces erreurs ou imposer ces disciplines peccamineuses, de même il est inimaginable que l'assistance qu'il donne à l'Église par le Saint-Esprit puisse permettre de telles choses. Par conséquent, le fait que les papes de Vatican II ont fait ces choses est un *signe certain* qu'ils ne jouissent pas de l'autorité du Christ.

Les enseignements de Vatican II et les réformes qui en procèdent *sont contraires à la Foi et dangereux pour notre salut éternel*. Mais puisque l'Église est à la fois indéfectible et infaillible, elle ne peut pas donner aux fidèles des doctrines, des lois, une liturgie, et des disciplines **qui sont contraires à la Foi et dangereuses pour notre salut éternel**. Nous devons ainsi conclure que ce Concile et ces réformes ne procèdent pas de l'Église, c'est-à-dire, du Saint-Esprit, mais d'une mauvaise influence dans l'Église. De ceci il s'ensuit que ceux qui ont promulgué ce mauvais Concile et ces mauvaises réformes ne les ont pas promulgués avec l'autorité de l'Église, qui est l'autorité du Christ. De cela, nous concluons à juste titre qu'ils prétendent faussement posséder cette autorité, malgré toutes les apparences qu'ils peuvent avoir, et même en dépit d'une élection à la papauté apparemment valide.

#### 14. **Avons-nous le pouvoir de dire que ces papes de Vatican II ne sont pas de vrais papes ?**

Nous n'avons pas le pouvoir de le déclarer légalement. Mais par contre, en tant que catholiques,

nous avons l'obligation de comparer ce qui est enseigné par le Concile Vatican II avec l'enseignement de l'Église Catholique. La vertu de la foi exige que nous fassions cela, car la foi est la sagesse surnaturelle et par conséquent exige que tout lui soit conforme. Si nous ne faisons pas cette comparaison, nous n'aurions pas la vertu de foi. Si nous constatons que les enseignements de Vatican II ne sont pas conformes à l'enseignement de la foi catholique, nous sommes **tenus** de rejeter Vatican II, et **obligés** de conclure que ceux qui le promulguent ne jouissent pas de l'autorité du Christ. Autrement notre adhérence à l'erreur qui est contraire à la foi ruinerait en nous cette vertu, et nous deviendrions hérétiques. De même, si nous pensions l'Église catholique capable de promulguer de fausses doctrines, un mauvais culte et une mauvaise discipline, nous serions hérétiques.

Par conséquent, conclure de façon privée que François est un hérétique et un apostat, ce n'est pas « juger » le pape dans le sens utilisé par les canonistes et les théologiens.

En fait, si nous ne pouvions même pas penser à la possibilité du pape hérétique, alors pourquoi tant de théologiens parlent-ils de cette possibilité, et des conséquences qui en découleraient ?

#### **15. Mais pourquoi ne pouvons-nous pas trier ce que le pape fait et dit, en acceptant ce qui est catholique, et en rejetant ce qui est non-catholique ?**

Parce que si François est le pape, nous devons lui obéir. Admettre simplement la possibilité qu'il puisse promulguer de fausses doctrines et adopter des disciplines universelles qui soient mauvaises est déjà une hérésie contre la doctrine de l'infaillibilité de l'Église dans ces domaines. Il est inconcevable que, en suivant les enseignements universels ou la discipline universelle de l'Église, vous puissiez être trompés et aller en enfer. Si cela était possible, il faudrait conclure que l'Église Catholique Romaine n'est pas la véritable Église, mais une institution humaine comme toutes les autres fausses églises.

En outre, trier les enseignements de l'Église, c'est vous ériger vous-même en pape, puisque votre adhésion à ces enseignements ne seraient pas fondée sur l'autorité de l'Église, mais plutôt sur votre propre « tri. »

#### **16. Pourtant si votre père vous dit de faire quelque chose de mal, vous devez lui désobéir. Mais il demeure votre père.**

Tout d'abord, être le père naturel de quelqu'un ne peut jamais changer parce que cela est basé sur la génération physique. Mais être le père spirituel de quelqu'un peut changer parce que cela est basé sur une génération spirituelle. Ainsi, un pape pourrait renoncer à sa charge pontificale et ne plus être le père spirituel des catholiques. L'analogie ne s'applique donc pas.

Mais surtout, cet argument, souvent utilisé par la Fraternité Saint-Pie X, ne vaut rien pour une autre raison. Si un pape donnait à une **personne particulière** un **commandement particulier** qui est mauvais (par exemple, profaner un crucifix), l'argument serait valable. Car, dans un tel cas, le pape ne toucherait pas à toute la pratique de l'Église, et par conséquent n'engagerait pas l'indéfectibilité de l'Église. Mais s'il venait à faire une **loi générale** ordonnant à tous les catholiques de profaner les crucifix, alors l'indéfectibilité même de l'Église serait en jeu. Car comment l'Église du Christ pourrait-elle promulguer une telle loi ? Ne conduirait-elle pas alors toutes les âmes en enfer ? Le fait que François ait promulgué des lois générales qui permettent ou même prescrivent le mal est une violation de l'indéfectibilité de l'Église.

Ainsi l'argument de la Fraternité ne peut pas être appliqué à la crise actuelle dans l'Église.

#### **17. Et si nous ne sommes pas sûrs que Vatican II est erroné, ni que François est un vrai pape ou non ?**

Dans un tel doute, vous devez accorder au supérieur le bénéfice du doute. En ce cas, vous devriez

embrasser tous les enseignements de Vatican II, la nouvelle liturgie, et les nouvelles disciplines. Vous seriez également obligé de reconnaître François comme un vrai pape catholique.

#### 18. **La question de la papauté de François n'est-elle pas une simple question d'opinion ?**

Absolument pas. Notre salut éternel dépend de notre soumission au Pontife Romain. Par conséquent, la question de la papauté de François est d'une **importance suprême**, et nous devons résoudre nos doutes à ce sujet dans un sens ou dans l'autre. Si nous concluons que Vatican II contredit l'enseignement de l'Église, nous *devons* rejeter François comme n'étant pas un vrai pape. Si nous concluons que Vatican II n'est pas une modification substantielle de la la foi catholique, alors nous *devons* accepter François comme un véritable pape, et suivre ce qu'il nous ordonne de faire. Un catholique qui est indifférent de savoir s'il est le pape ou non n'est en fait pas catholique. Au contraire, il a un esprit de schisme et de répudiation de l'autorité.

Pendant le Grand Schisme d'Occident, pendant lequel il y avait trois prétendants au trône pontifical, Saint-Vincent Ferrier condamnait ceux qui restaient indifférents à la question de savoir qui était le vrai pape.

#### 19. **Y eut-il des cas parallèles dans l'histoire ?**

Le Patriarche catholique de Constantinople en 428 épousa l'hérésie selon laquelle Notre-Dame ne serait pas la Mère de Dieu. Quand il eut prêché ceci en chaire, le peuple catholique ne voulut plus avoir aucun rapport avec lui, ni assister à ses Messes, et dit : « Nous avons un empereur, mais pas d'évêque. » *Et cela avant qu'il ne soit officiellement excommunié par l'Église*. Bien que cette affaire concerne un évêque et non un pape, le principe est le même : la promulgation de l'hérésie est incompatible avec la possession de l'autorité du Christ sur le troupeau. Si cela était vrai de l'évêque Nestorius, c'est *d'autant plus vrai* de celui qui a le soin de tout le troupeau.

#### 20. **Est-ce qu'un pape ne nous aurait jamais mis en garde contre la possibilité de l'accession d'un hérétique au trône de Pierre ?**

Le pape Paul IV en 1559, craignant qu'un protestant soit élu au trône pontifical, décréta que si la personne élue pape avait dévié de la foi catholique ou était tombée dans une hérésie, son élection devrait être considérée comme **nulle, juridiquement invalide, et non avenue**. Il décréta en outre que cette personne ne devrait pas être considérée comme pape, même si elle avait pris possession de l'office, avait été intronisée, et avait reçu la vénération et l'obéissance de tous les fidèles.

#### 21. **Qu'est-ce que la Messe *una cum* ?**

La Messe *una cum* est celle dans laquelle le nom de François est inséré dans la première prière du canon.

#### 22. **Qui offre la Messe *una cum* ?**

Les prêtres Novus Ordo en disant le Novus Ordo ou la Messe de l'Indult, les prêtres de la Fraternité Saint Pierre et autres organisations similaires, et les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X.

#### 23. **Quel est le problème avec la Messe *una cum* ?**

La Messe *una cum* est mauvaise parce que François n'est pas un vrai pape. La mention du pape dans cette partie de la messe est une profession de *communion* avec lui *en tant que chef de l'Église*.

#### 24. **Le prêtre n'est-il pas simplement en train de prier pour lui, comme on prie pour quiconque, même nos ennemis ?**

Pas du tout. Mentionner son nom affirme que la Messe est offerte en union avec lui en tant que chef

de l'Église. Mais comme nous l'avons vu, il n'est pas le chef de l'Église, et il est du devoir des catholiques de le rejeter comme tel. Par conséquent, le mentionner dans le canon de la Messe est affirmer un mensonge en matière grave.

Si un prêtre voulait prier *pour* François [pour sa conversion, par exemple, ndt], il mentionnerait cette intention silencieusement dans le *Memento des vivants*, qui est la deuxième prière du canon. Mais le mentionner ou mentionner qui que ce soit ici [i.e. dans le *Memento*] ne représente pas une déclaration de communion avec lui en tant que chef de l'Église.

Mentionner son nom dans le *Te Igitur* (la première prière), ce n'est pas prier *pour* lui, mais *avec* lui, en union avec lui en tant que chef de l'Église.

## 25. Pourquoi est-il si mauvais de mentionner le nom de François dans le canon ?

Cela revient à dire que l'offrande de la Messe est l'acte d'un hérétique public. Car nous savons que le Christ est celui qui offre principalement chaque Messe. De même, le pape, en tant que Vicaire du Christ, est celui qui offre principalement la Messe, puisque le pape a la plénitude de juridiction sur toute l'Église. Cela signifie que toutes les actions liturgiques de l'Église sont sous sa souveraineté, et que l'action du simple prêtre en disant la messe n'est que le prolongement de l'acte du pape. Pour cette raison, si le pape n'approuve pas la Messe qu'un prêtre dit, celle-ci n'est pas catholique, mais schismatique. Tel est le cas des Orthodoxes Grecs.

Par conséquent, si la Messe est offerte en union avec une fausse tête de l'Église, elle n'est pas offerte en union avec le vrai chef de l'Église, qui est le Christ Lui-même.

## 26. Que faut-il pour qu'une Messe soit considérée comme une Messe catholique ?

Pour qu'une Messe soit catholique, celle-ci doit (1) être composée de rites et cérémonies qui expriment la doctrine catholique intégrale, et ne contiennent aucune erreur ; (2) être offerte en union avec le vrai Pontife Romain, et avec son approbation et l'approbation de l'évêque du diocèse.

Par conséquent, le Novus Ordo n'est pas une Messe catholique car il ne respecte pas le premier critère. La Messe traditionnelle en latin répond au premier critère, mais ne répondrait pas au second si elle était offerte en union avec un faux pape. La Messe des Orthodoxes Grecs est valide et est Catholique dans son contenu, qui est la liturgie de Saint Jean Chrysostome, mais n'est pas catholique parce qu'elle est offerte en union avec un patriarche schismatique. C'est une Messe schismatique.

Les théologiens expliquent cela de cette façon : pour qu'une Messe soit catholique, le prêtre qui l'offre doit agir **en la personne de l'Église**. Afin d'agir dans le personne de l'Église, le prêtre doit être un représentant autorisé de l'Église catholique. Or si François est un faux pape, ce que nous avons montré, alors il est évidemment impossible qu'il soit un représentant autorisé de l'Église catholique. Au contraire, il offre sa Messe comme un **faux** représentant, avec un **faux** sacerdoce, c'est-à-dire, il l'offre sans droit de représenter l'Église devant Dieu. Par conséquent, offrir la Messe **en union avec** - una cum - ce faux sacerdoce de François revient à placer sa propre Messe dans la même catégorie que la sienne.

## 27. La Messe *una cum*, donc, est-elle une Messe schismatique ?

Oui. Parce que quelque soit la façon dont vous la regarder, elle est schismatique. Ou François est le pape ou il ne l'est pas. S'il l'est, alors la Messe *una cum* est schismatique, puisqu'elle est dite en dehors de et contre son autorité. C'est **autel contre autel**. S'il n'est pas le pape, alors la Messe *una cum* est également schismatique, car elle est offerte à l'extérieur de l'Église, en union avec un faux pape.<sup>2</sup>

En d'autres termes, soit l'autel du prêtre traditionnel est le véritable autel de Dieu, soit l'autel de

<sup>2</sup> Voir l'annexe.

François est le véritable autel de Dieu. Étant donné que le prêtre traditionnel érige son autel et exerce son apostolat contre l'apostolat du Novus Ordo - qui est celui de François - il est évident que les deux autels ne peuvent pas être en même temps des autels catholiques légitimes, et que les deux apostolats ne peuvent pas être en même temps de vrais apostolats catholiques. Le Christ ne peut pas autoriser à la fois l'autel Novus Ordo et l'autel traditionnel. L'un est légitime et l'autre illégitime.

En disant que notre autel est légitime, nous sommes logiquement tenus de dire que l'autel, et donc le sacerdoce et l'apostolat du Novus Ordo, sont illégitimes.

Mais si le prêtre s'unit à l'autel, sacerdoce, et apostolat illégitimes de François et du Novus Ordo, il rend son propre autel, sacerdoce, et apostolat illégitimes.

#### 28. Est-ce mal d'assister à la Messe *una cum* ?

Oui. C'est mal pour plusieurs raisons : (1) c'est mentir dans la Sainte Messe, car c'est affirmer que François est la tête de l'Église, bien qu'il ne l'est pas ; (2) c'est déclarer communion avec les hérétiques dans l'acte suprême du culte ; (3) c'est unir l'action du Saint Sacrifice de la Messe avec un hérétique et faux pape, comme offrande principale ; (4) c'est ranger François, qui a manifesté publiquement son adhésion à l'hérésie et son apostasie, avec « tous les vrais croyants qui chérissent la foi catholique et apostolique ; » (5) c'est salir l'action très sacrée de la Messe avec le nom d'un hérétique et apostat.

Il est impossible de concevoir que l'assistance à une telle Messe puisse être agréable à Dieu.

#### 29. Assister à la Messe *una cum* est-il grave ?

Oui, parce que (1) le mensonge en matière religieuse est matière grave ; (2) si François est un faux pape, il est clairement schismatique d'offrir la Messe en union avec lui ; (3) il est certainement très mal de déclarer que François, un hérétique public et faux pape, soit en communion avec « tous les vrais croyants qui chérissent la foi catholique et apostolique. »

#### 30. Prétendez-vous, alors, que toutes les personnes qui vont à la Messe *una cum* sont en état de péché mortel ?

Non, parce que dans presque tous les cas, ils ne sont pas conscients de la nature peccamineuse de celle-ci. Néanmoins, c'est **objectivement** un péché mortel, et ceux qui sont conscients des principes que j'ai expliqués ici commettent des péchés mortels quand ils assistent à ces Messes.

#### 31. Ne pensez-vous pas que votre position est extrême ?

Extrême ou non, c'est la vérité. Tout se réduit à une seule question : **Est-il agréable à Dieu de se déclarer en communion avec François comme pape, et avec la hiérarchie moderniste ?** La réponse à cette question est oui ou non.

Si la réponse à cette question est « oui, » alors il n'y a qu'une seule chose à faire : se soumettre à François et à la hiérarchie moderniste, accepter les réformes de Vatican II, et abandonner le mouvement traditionnel. Car si François est le chef de l'Église, et si la hiérarchie moderniste avec lui gouverne l'Église, alors nous avons l'assurance du Christ que leurs doctrines sont pures et que leurs lois conduisent au ciel.

Si la réponse à cette question est « non, » alors la conclusion évidente est celle que je vous dis ici : c'est un péché, un péché grave, de se déclarer en communion avec eux, en particulier dans le Saint Sacrifice de la Messe.

En fait, si la réponse est « oui, » notre salut dépend de notre soumission à leur égard. Mais si la réponse est « non, » alors notre salut dépend de notre **refus** de se soumettre à eux.

Ainsi la question de l'*una cum* se résume à une profession de foi.

**32. Mais si vous n'avez pas d'autre Messe où aller ?**

Cela ne change pas l'immoralité de la Messe *una cum*. Notre désagrément ne rend pas bien ce qui est objectivement mal. Par exemple, les catholiques en Grèce, même avant Vatican II, avaient de grandes difficultés à trouver une vraie Messe catholique offerte en union avec le pape, mais trouvaient très facilement des Messes schismatiques, **qui ne différaient en rien de la Messe catholique, si ce n'est qu'elles étaient offertes en union avec les schismatiques, et non en union avec le vrai pape**. Pourtant, ils ne pouvaient pas assister à ces Messes schismatiques.

Si vous n'avez qu'une Messe *una cum* à votre disposition, il vaut mieux rester chez vous et prier le chapelet.

**33. Et si le prêtre est de bonne foi, c'est-à-dire, s'il n'a pas l'intention d'être schismatique ?**

Le fait qu'il « est de bonne foi » sous-entend qu'il agit objectivement mal. Et si **nous** savons qu'il agit objectivement mal, nous ne pouvons pas y participer. S'il est de bonne foi, c'est-à-dire, s'il a une bonne intention et ne sait pas que ce qu'il fait est mal, alors il ne commet pas de péché personnel. Mais objectivement, c'est un acte peccamineux.

**34. Et si nous assistons à la Messe *una cum*, en étant intérieurement en désaccord avec cela ?**

C'est toujours mauvais, puisque vous consentez à faire de votre acte central du culte quelque chose qui est offert en union avec un faux pape et un hérétique public. La foi est ce qui vous unit au Christ en tant que chef de l'Église, et l'hérésie est ce qui vous sépare de Lui. Si vous êtes uni à des hérétiques dans votre acte de culte, vous êtes séparés du Christ.

Votre participation active à la Messe *una cum* est une déclaration de consentement à celle-ci.

**35. Les Messes offertes par les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X sont-elles une option pour nous ?**

Non. Leur Messe est une Messe *una cum*, et bien qu'ils sont sans doute « de bonne foi », leur Messe néanmoins reste en union avec un hérétique public et un faux pape, et on ne peut y assister.

La Fraternité Saint-Pie X ne présente pas une solution catholique, puisque d'une part, ses membres reconnaissent François comme un vrai pape catholique, mais d'autre part, ils l'ignorent complètement. En cela, ils sont comme les jansénistes, les gallicans, les feeneyistes et les autres sectes qui ont agi de même. Si François **est** le pape, alors il **doit** être obéi. Ses enseignements et ses disciplines **doivent** être acceptés. Il est hypocrite d'accepter son autorité en ne lui obéissant en pratiquement rien.

La seule solution catholique est de rejeter Vatican II et ses changements comme **contraires à l'enseignement antérieur de l'Église catholique**, et de rejeter comme non-catholiques et comme non-papes ceux qui nous ont donné ces changements toxiques. C'est la seule manière pour un Catholique de préserver à la fois l'indéfectibilité de l'Église catholique et l'identité de la foi, de la discipline et du culte avec son glorieux passé. La seule solution catholique vis-à-vis de l'intrus hérétique qui a pénétré dans une position apparente d'autorité est de le déclarer *anathème*.

**36. Que faire si le prêtre n'est pas *una cum* de façon privée, comme c'est le cas de nombreux prêtres de la Fraternité Saint Pie X ?**

Il est vrai que de nombreux prêtres de la Fraternité Saint Pie X tiennent la position que j'ai exposée ici, tout en refusant de quitter ce groupe.

Mais leur adhésion secrète à notre position n'atténue pas le problème. Car ils ne déclarent pas publiquement leur position, et sont donc **publiquement** présumés professer la position de la Fraternité à laquelle ils appartiennent. Pensez à un prêtre grec orthodoxe qui serait **secrètement** soumis au pape, mais qui continuerait de travailler dans une organisation qui rejette le pape. On ne



pourrait pas assister à sa Messe, pour la même raison, car cela constituerait une adhésion publique à la position orthodoxe grecque. La même chose est vraie des sédévacantistes secrets de la Fraternité Saint-Pie X.

De plus, n'est-ce pas une hypocrisie de professer publiquement communion avec François, tout en le rejetant secrètement ? Dieu serait-il honoré d'une telle hypocrisie ? « *Que votre langage soit : Oui, oui : Non, non : car ce qui est de plus, vient du mal.* » (Matthieu 5: 37) « *Que tout discours soit : « Oui, oui ; non, non » ; afin que vous ne tombiez pas sous le jugement.* » (Jacques 5: 12).

**37. Ne savez-vous pas que beaucoup de prêtres traditionnels, qui ne sont pas eux-mêmes *una cum*, pensent qu'il est permis d'assister à ces Messes ?**

Oui, je suis conscient de ce fait, mais à ma connaissance les seules raisons qu'ils donnent sont (1) que les fidèles n'ont pas d'autre endroit où aller ; (2) que le prêtre est de bonne foi ; (3) que les gens ne savent pas que la Messe est *una cum*. Mais évidemment, aucune de ces raisons ne répond vraiment au problème. Je n'ai jamais entendu personne donner une raison pour laquelle la Messe *una cum* ne serait pas déplaisante à Dieu.

*Mais si nous-mêmes ou un ange du ciel vous évangélisait autrement que nous vous avons évangélisés, qu'il soit anathème.* (Galates I: 8)

*Quiconque se retire et ne demeure point dans la doctrine du Christ ne possède point Dieu ; quiconque demeure dans sa doctrine, celui-là possède le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, ne lui dites pas même salut. Car celui qui dit salut communique à ses œuvres mauvaises.* (II John: I: 9- 11)

## Annexe

**Le problème de la Messe Traditionnelle *Una Cum***

Dans mon article intitulé « Communion » (*Sacerdotium V*), j'ai parlé du problème des prêtres validement ordonnés disant des Messes qui sont liturgiquement catholiques, mais en dehors de l'Église catholique. Tel est le cas des Schismatiques grecs, des vieux catholiques (valides dans certains cas), et même des Anglicans de la Haute Église qui se sont fait validement ordonnés d'une manière ou d'une autre.

J'ai souligné, en citant des autorités dans ce domaine, que pour la **validité**, il est nécessaire que le ministre agisse **en la personne du Christ** à l'autel, mais que pour la **catholicité** de la messe, il doit en même temps agir **en la personne de l'Église**. Saint Thomas d'Aquin explique cette distinction :

Et parce que la consécration de l'Eucharistie est un acte qui découle de la puissance des ordres, ceux qui sont séparé de l'Église par l'hérésie, le schisme ou l'excommunication, peuvent en effet consacrer l'Eucharistie qui, lorsqu'elle est consacrée par eux, contient le vrai corps et sang du Christ : néanmoins ils ne le font pas à juste titre, mais plutôt pêchent quand ils le font. Ils ne reçoivent donc pas le fruit du sacrifice, qui est un sacrifice spirituel.

Le prêtre à la Messe parle en effet dans les prières en la personne de l'Église, dans l'unité de laquelle il demeure ; mais en consacrant le sacrement il parle en la personne du Christ, dont il tient la place par le pouvoir des ordres. Par conséquent, si un prêtre séparé de l'unité de l'Église célèbre la Messe, n'ayant pas perdu le pouvoir de l'Ordre, il consacre le vrai corps et sang du Christ ; mais parce qu'il est séparé de l'unité de l'Église, ses prières n'ont aucune efficacité.<sup>3</sup>

Des saints et des papes avaient des mots plus forts à propos des Messes schismatiques :

*Pape Pélage Ier* : « Un corps du Christ établit le fait qu'il y a *une* Église. Un autel qui est séparé de l'unité [de l'Église] ne peut pas rassembler le vrai corps du Christ.<sup>4</sup> »

*Saint Cyprien* : « Le schismatique ose mettre en place un autel et profaner la vérité de la Victime divine au moyen de faux sacrifices.<sup>5</sup> » (Il voulait aussi que les prêtres schismatiques repentants soient réduits à l'état laïc, en parlant d'eux comme de « ceux qui contre l'autel unique et divin ont essayé d'offrir à l'extérieur [de l'Église] des sacrifices sacrilèges et faux.<sup>6</sup> »)

*Saint Augustin* : « En dehors de l'Église catholique le vrai sacrifice ne peut être trouvé.<sup>7</sup> »

*Saint Léon le Grand* : « Ailleurs [c'est-à-dire, en dehors de l'Église] il n'y a ni sacerdoce

3 IIIa q. 82 a. 7, corpus & ad 3um.

4 *Ep. ad Joan. Patr.*, P.L. 69, 412.

5 *De Unitate Ecclesiae*, c. 17. P.L. 4, 513.

6 *Ep. 72*, c. 2. P.L. 3, 1048-1049.

7 cf. Prosperum Aquitanum, *Sent.*, sent. 15 P.L. 51, 430.

approuvé ni vrais sacrifices.<sup>8</sup> »

*Saint Jérôme* : « Dieu hait les sacrifices de ces derniers [i.e., les hérétiques] et les repousse loin de Lui-même, et chaque fois qu'ils se réunissent au nom du Seigneur, Il abhorre leur odeur, et tient Son nez...<sup>9</sup> »

Le R.P. Cappello explique clairement cette distinction :

« Les prêtres qui sont séparés de l'Église, même s'ils sacrifient valablement **au nom du Christ**, néanmoins n'offrent pas le sacrifice **en tant que ministres de l'Église, ni en la personne de l'Église**. Car le prêtre a le pouvoir de prier, d'intercéder et d'offrir au nom de l'Église en vertu de sa commission de l'Église, et à cet égard, l'Église peut priver le prêtre qui est séparé de sacrifier en son nom.<sup>10</sup> »

A partir de ces textes, il est clair que la validité de la Messe ne suffit pas pour qu'une Messe soit *catholique*, mais un autre facteur très important est également nécessaire : *le fait que le prêtre agisse en la personne de l'Église, c'est-à-dire, qu'il soit délégué par l'Église pour prier en son nom.*

Ce facteur crée un problème terrible pour la Messe traditionnelle *una cum*. Si le prêtre dit que François est le pape, et qu'il est en communion avec lui, il est nécessairement en train de dire que l'Église dont François est la tête est l'Église catholique romaine. Afin que la Messe célébrée par ce prêtre soit par conséquent considérée comme une Messe **catholique**, il est nécessaire que le prêtre soit député par François pour dire la Messe **en la personne de l'Église**. Sans cette députation, sans l'autorisation de celui qui a le soin de tout le troupeau du Christ, de celui qui reçoit la députation du Christ pour enseigner, gouverner et sanctifier, la Messe devient une Messe non catholique. Le prêtre catholique doit agir comme l'agent de son évêque, qui a le soin du troupeau diocésain, qui, à son tour, doit agir comme un agent du Pape qui a soin de tout le troupeau. Le Pape, à son tour, doit agir comme un agent du Christ, dont il est le Vicaire. Ceci est la constitution même de l'Église catholique ; c'est ce lien étroit de subordination et d'autorité qui fait l'Église catholique. Si le prêtre, par conséquent, agit sans l'autorisation de l'évêque diocésain, il agit alors sans l'autorisation du Pape, et sa Messe et ses sacrements sont coupés du Christ et de son Église. Sa Messe n'est pas catholique, ni ses sacrements, car il n'agit pas **en la personne de l'Église**.

Comment le prêtre traditionnel agit-il aujourd'hui **en la personne de l'Église**, quand il n'y a pas d'autorité pour lui permettre de dire la messe ?

Il le fait en continuant la mission de l'Église catholique, qui est la sanctification des âmes. Ainsi, il est parfaitement légitime et nécessaire que des prêtres disent la Messe, prêchent, et distribuent les sacrements, puisqu'ils sont autorisés par l'Église de faire cela par le principe de l'*épikie*. Ce principe, cependant, ne peut absolument pas être invoqué si le supérieur est présent ; on ne peut pas faire appel à l'*épikie* contre un supérieur présent, agissant, et gouvernant. Cela n'aurait absolument aucun sens, puisque l'*épikie* est essentiellement une estimation de l'esprit du législateur en son absence.<sup>11</sup>

Or la Messe *una cum* affirme l'existence du législateur à Rome, et de son représentant personnel à la chancellerie locale, et détruit ainsi tout fondement moral de l'apostolat extraordinaire

<sup>8</sup> Ep. LXXX *Ad Anatolium*, cap. 2.

<sup>9</sup> *In Amos*, V:22, P.L. 25, 1033-1034

<sup>10</sup> Cappello, Felix M. S. I., *Tractatus Canonico-moralis de Sacramentis*, (Turin : Marietti), 1962, I, p. 462.

<sup>11</sup> « *Epikieia non potest licite adhiberi : (a) Si superior, qui dispensationem legis concedere valet, facile adiri queat.* » [Traduction : *L'épikie ne peut pas être licitement utilisée : (a) si le supérieur, qui est capable de donner une dispense de la loi, peut être aisément contacté.* »] Prümmer, *Manuale Theologiae Moralis*, I, no. 231 ff. q.v.

exercé par les prêtres traditionnels.

Ainsi, la Messe *una cum* se révèle toujours objectivement schismatique, peu importe comment vous la considérez :

(a) Si, par hypothèse, François est le pape, la Messe traditionnelle non autorisée (i.e., non-indult) est schismatique, car elle n'est pas dite **en la personne de l'Église**.

(b) Si François n'est pas le Pape, alors la Messe *una cum* est schismatique car elle est dite en union avec, sous les auspices de, un faux pape et une fausse église.

Quelque soit le cas, le prêtre n'a aucune raison de dire une Messe *una cum*.

La seule situation dans laquelle il serait licite d'exercer un vaste et habituel apostolat « non autorisé » est dans un cas similaire au nôtre, dans lequel il y a une absence prolongée de l'autorité. L'autorisation pour dire la Messe, prêcher et administrer les sacrements existe alors *per modum actus*, c'est-à-dire dans les actes individuels mêmes, et n'est pas une autorité habituelle. L'autorisation provient de l'Église elle-même (*Ecclesia supplet*, c'est-à-dire, l'Église supplée la juridiction en l'absence de l'autorité compétente).

La Fraternité Saint-Pie X est excommuniée par la personne qu'ils reconnaissent comme le Vicaire du Christ sur la terre. Ils ne peuvent pas invoquer contre son autorité supposée l'autorité même de l'Église (c'est-à-dire, ils ne peuvent pas faire appel au principe *Ecclesia supplet*), puisqu'il possède prétendument la plénitude de l'autorité de l'Église. Faire cela serait schismatique, et c'est exactement la façon dont Benoît XVI considérait la Fraternité Saint-Pie X – schismatique.